

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du mode de gestion en assainissement collectif et de sa mise en œuvre

Depuis le 1er janvier 2018, l'exploitation des systèmes d'assainissement est assurée par la SAUR (différé d'un an pour Saint Philbert de Grand Lieu et La Chevrolière), sous forme d'un contrat de concession de service de type affermage. Dans ce cadre, la SAUR est chargée de l'entretien et de la maintenance des installations (stations, réseau, pompes de refoulement...). Elle assure également la plupart des relations avec les abonnés (bouchage, plainte, facturation, ...). Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

Aussi, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation sur le profil acheteur le 27/08/2025, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du mode de gestion en assainissement collectif et de sa mise en œuvre.

La date limite de remise des offres était fixée au 23/09/2025 à 12h00. 3 entreprises ont remis des offres conformes.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus au groupement d'entreprises composé de de l'entreprise **Collectivités Conseils** (mandataire) - 69 avenue du Maine - 75014 PARIS, de l'entreprise **Cabinet Sorba Payrau** (cotraitant) – 2 rue Dufrénoy – 75116 Paris, pour un montant de **37 800,00 € HT**, soit **45 360,00 € TTC**.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du mode de gestion en assainissement collectif et de sa mise en œuvre, au groupement d'entreprises composé de de l'entreprise **Collectivités Conseils** (mandataire) - 69 avenue du Maine - 75014 PARIS, de l'entreprise **Cabinet Sorba Payrau** (cotraitant) – 2 rue Dufrénoy – 75116 Paris, pour un montant de **37 800,00 € HT**, soit **45 360,00 € TTC**.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE198-P271025

Publié sur le site internet le 28 10 25

Fait à La Chevrolière, le 27 octobre 2025

Le Président,

Signé électroniquement par
Johann BOBLIN
Boblin
Date de signature : 27/10/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté